



**Demande l'inscription au service de restauration scolaire de mon ou mes enfant(s) mentionné(s) ci-dessous :**

	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>Classe ou Section de Maternelle au 01/09/2024</u>	<u>Date De Naissance</u>
<b>1<sup>ER</sup> enfant</b>				
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>				
<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>				

**Fréquentations :**

<i>A cocher svp dans le même ordre que ci-dessus</i>	<u>PERMANENTS</u> <i>Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi</i>	<u>OCCASIONNELS</u> <i>Réservation des Repas Obligatoire Mail ou Téléphone</i>
<b>1<sup>ER</sup> enfant</b>		
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>		
<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>		

**Fréquentation sur planning possible** (à fournir au plus tard le **25 de chaque mois** pour le mois suivant)

**Tarifs au 1<sup>er</sup> Septembre 2024**

Une facture est envoyée chaque fin de mois pour le mois suivant. Merci de ne pas en modifier le montant avant d'avoir pris contact avec le secrétariat du Restaurant Scolaire.

**Permanents : 3.65€**

**Occasionnels : 4.30€**

**Règlement des Factures :** Par Chèque (dépôt au secrétariat ou dans la boîte aux lettres du Restaurant Scolaire.)

En Numéraire (au secrétariat du Restaurant Scolaire)

Par Prélèvement (Merci de joindre votre Rib Uniquement pour la mise en place des nouveaux prélèvements)

**Les remboursements pour absences signalées par mail ou téléphone** sont pris en compte après décompte d'une franchise égale à 1 repas.

**Allergies Alimentaires :**

Les allergies alimentaires avérées devront être signalées par certificat médical à fournir avec cette fiche d'inscription.

Aux vues de ce certificat, il peut être demandé aux familles d'entreprendre des démarches en vue de l'établissement d'un projet d'accueil individualisé (PAI), si ce n'est pas déjà le cas.

Par ailleurs au cas où le ou les enfant(s) mentionné(s) sur cette fiche d'inscription serait victime d'un accident ou d'un malaise pendant le temps du repas, j'autorise le Responsable du Restaurant à prendre toute mesure d'intervention qu'il jugera utile.

**Discipline**

Il est demandé aux enfants prenant leurs repas de veiller à leur comportement, de respecter le personnel municipal, leurs camarades ainsi que les locaux en application du règlement intérieur du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 (consultable sur <http://www.saint-branchs.fr> ou retirable sur demande au secrétariat du Restaurant.)

En cas de non respect de ces consignes, les familles seront informées et une sanction pourra être envisagée allant de l'avertissement à une exclusion temporaire ou définitive du restaurant scolaire.

**Signature des 2 parents** (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

*(Obligatoire sauf situation particulière)*

**LU ET APPROUVE**

Nom du Père en toutes lettres

Nom de la Mère en toutes lettres